



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention avec le centre de gestion de la Charente relative à une mission
d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail**

DE20150330_42

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteur :
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

R E S S O U R C E S

Convention avec le centre de gestion de la Charente relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail

Ressources humaines
id : 857

Conseil municipal
30 mars 2015

42

Rapporteur : François ELIE

Conformément à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive, chaque collectivité a l'obligation de désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (A.C.F.I.).

La Ville a confié une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité au travail au centre de gestion de la Charente et le Conseil municipal réuni le 26 mars 2012 a autorisé Monsieur le Maire par délibération n° 2012.03.58, à signer la convention.

La mission d'inspection porte sur l'intégralité des services municipaux et permet :

- de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité
- de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette prestation est assurée à titre gratuit dans la mesure où la ville est adhérente au service de santé et de prévention des risques professionnels (convention signée le 16 octobre 2014). Le coût sera imputé sur les cotisations annuelles forfaitaires versées à cet organisme.

Afin de poursuivre la mission d'audit sur l'intégralité des services municipaux, il vous est proposé :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Centre de Gestion la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
30 mars 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



100